



MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LE-VINOUX
Département de l'Isère
Canton de Grenoble 2
Arrondissement de Grenoble
Convocation du 22 juin 2021

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Conseil municipal de la Ville de Saint-Martin-le-Vinoux

Séance du 28 juin 2021
Délibération 2021-32

Le vingt-huit juin deux mille vingt et un à 19 h 00, le conseil municipal de Saint-Martin-le-Vinoux s'est réuni à huis clos à la Maison des Moais – 47 Avenue Général Leclerc – 38950 Saint-Martin-le-Vinoux, sous la présidence de Monsieur le Maire, Sylvain LAVAL.

Présent(e)s : Sylvain LAVAL, Virginie LOPEZ, Mouhnir BOUALITA, Stéphanie COLPIN, Frédéric CALVO Mireille PERINEL, Anahide MARDIROSSIAN, Norbert COLLIAT, René VIAL, Hervé POTHIER-DENIS, Angèle ABBATTISTA, Christian REY, David MARTORANA, Murielle MARSEILLE, Cécile BENECH, Marie-Anne LENOBLE, Alexandra COUTURIER, Sophie BEKKAL, Nawel BEGHIDJA, Vincent GOSSE, Pierre HEINRICH, Yanice ZIDOUN, Mariane OBEID, Anne TOURMEN, Florian BERNHEIM, Frédéric ANDRIEU.

Procuration : Morgan BOUCHET donne procuration à Mouhnir BOUALITA, Marc DOZIER donne procuration à Virginie LOPEZ, Christian GROS donne procuration à Anne TOURMEN,

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, David MARTORANA a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Rapporteur : Virginie LOPEZ

Objet : FINANCES - SUBVENTION - Demande d'aide à l'investissement pour la rénovation éclairage public auprès de la Région via le Contrat Parc

Le rapporteur fait part au conseil municipal de l'aide à l'investissement pour la rénovation éclairage public 2021 proposée par le Parc Naturel Régional de Chartreuse sur les fonds Contrat Parc de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Il donne lecture du cahier des charges pour être éligible à cette subvention

- Organiser un suivi énergétique des consommations (dispositif CEP ou dispositif interne)
- Faire participer au moins deux élu(e)s de la collectivité à une session de formation organisée par le Parc, sur les enjeux liés à l'éclairage nocturne, la consommation d'énergie et les impacts de la pollution lumineuse, ou justifier d'une exemption à cette demande (élu(e)s déjà expert(e)s, formations déjà organisées...);
- Réfléchir à l'extinction nocturne, totale ou partielle si elle n'est pas mise en place actuellement ;
- Communiquer auprès des habitants sur la démarche engagée, en mentionnant le financement du Parc via le Contrat Parc Région et la démarche « Un éclairage raisonné pour des Parcs étoilés » ;
- Fournir une délibération formalisant ces points.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

Dépenses	Montants (€HT)	Recettes	Montant (€HT)
Rénovation luminaires – Parc de Chartreuse	13 212,4	Région Auvergne Rhône Alpes	10 000,00
		Autres/Autofinancement	3 212,40
TOTAL	13 212,40	TOTAL	13 212,40

Le rapporteur entendu,
Le Conseil Municipal de Saint-Martin-le-Vinoux,
Après en avoir délibéré :

- Approuve la démarche de rénovation de l'éclairage public
- Approuve le plan de financement
- S'engage à mettre en place les points évoqués ci-dessus pour être éligible à la subvention
- Sollicite la subvention du Parc naturel régional de Chartreuse / Contrat Parc / Région Auvergne Rhône Alpes
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération et à la demande de subvention

VOTE : POUR : UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 29 juin 2021

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire,
Sylvain LAVAL.

